

Collectivités locales, Comment pouvez-vous agir ?

Éviter la dégradation des pelouses sèches par un changement de vocation.



Les identifier dans les documents d'urbanisme de manière spécifique et les accompagner de prescriptions en faveur de leur protection.

Conserver une trame favorable à la biodiversité et un écosystème fonctionnel en limitant la fragmentation de secteurs de pelouses sèches.

Mettre en place une gestion différenciée et douce pour empêcher l'embroussaillage, par exemple une fauche annuelle en automne ou un chantier collaboratif au printemps.

Vous faire aider en signant un bail rural à clauses environnementales avec un exploitant agricole, une obligation réelle environnementale ou une convention de coopération avec un Conservatoire d'espaces naturels pour un partenariat réussi.

Vous deviendrez alors un excellent ambassadeur de la biodiversité, acteur de sa préservation et de la transmission de ce savoir-faire auprès de vos citoyens.

UN PROGRAMME FINANÇÉ PAR



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

VOTRE CONTACT



Maison forte 69390 VOURLES
tél. 04 72 31 84 50
antenne Ardèche-Drôme
tél. 04 75 36 30 59
antenne Ain
tél. 04 74 34 98 60



La gagée des rochers (en haut)
et la pulsatille rouge (en bas).

Février 2023

Impression : IDMM (69) label Imprim'vert - PEFC - ISO 14001 sur papier 100% recyclé FSC
Conception et mise en forme : Cen Rhône-Alpes
Crédits photos : © Cen Rhône-Alpes
Crédits illustrations : © NEOLOGIS
Pour aller plus loin, une vidéo réalisée par le CEN Rhône-Alpes avec l'appui de NEOLOGIS :
<https://youtu.be/JaMniSLXMM>

les Conservatoires
d'espaces naturels
Auvergne-Rhône-Alpes

LES PELOUSES SÈCHES

Un atout pour les territoires

Les pelouses sèches constituent un patrimoine culturel et paysager, une richesse pour notre société.

Comment les collectivités peuvent-elles les prendre en compte dans les démarches d'urbanisme et contribuer à leur préservation ?

Agissons !



La biodiversité des pelouses sèches est menacée

Elles n'ont rien à voir avec les gazons de nos jardins !

Les pelouses sèches sont composées d'une végétation relativement rase, de plantes vivaces, parsemées d'arbustes, avec une grande richesse floristique.

Elles abritent près de 26% des plantes protégées en France !

Pourquoi sont-elles ainsi ?

En raison du sol souvent maigre et exposé au sud, retenant peu l'eau. L'activité pastorale a contribué à les façonner et elles sont aujourd'hui tributaires d'un entretien agricole qui en garantit le maintien.

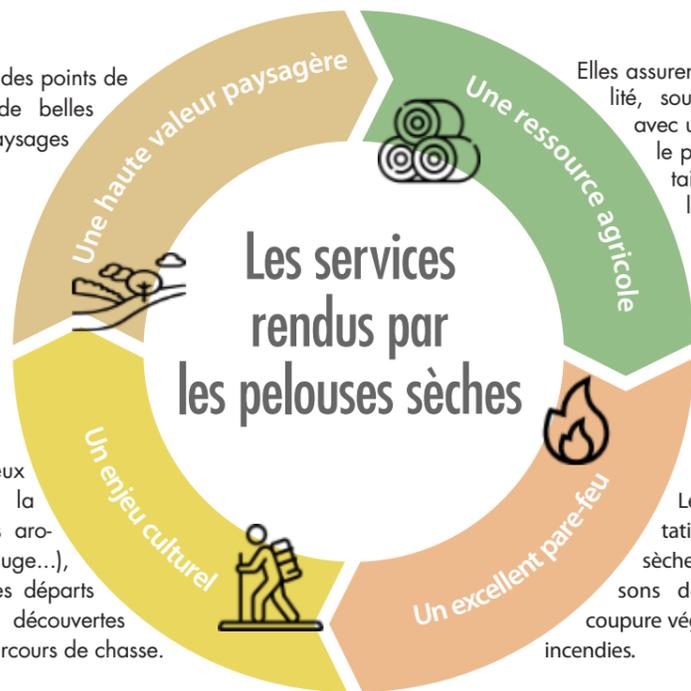
Des milieux qui disparaissent

En France, des scientifiques estiment que 50 à 75 % des pelouses sèches auraient disparu depuis le début du XX^e siècle, le plus souvent, sous l'effet de la déprise agricole, de l'urbanisation et d'un manque de connaissance de l'intérêt de ces milieux.

Des services rendus aux territoires

Souvent associées à des points de vue, elles offrent de belles nuances dans les paysages ouverts et colorés.

Elles sont des lieux appréciés pour la cueillette de plantes aromatiques (thym, sauge...), pour les balades, les départs de parapentes, les découvertes naturalistes ou les parcours de chasse.



Elles assurent un fourrage de qualité, souvent décalé en saison avec un sol portant facilitant le passage d'engins. Certaines espèces gardent leurs qualités nutritives et appétence dans les périodes « difficiles ».

Le maintien de la végétation rase des pelouses sèches plutôt que des buissons denses constitue une coupure végétale peu propice aux incendies.

1. Une identification correcte des pelouses sèches dans le SCoT, le PLU et le PLUi.
Les prescriptions formulées dans ces documents constituent leur principale protection.

2. Le maintien d'une trame continue est précieuse et doit se structurer dans les documents d'urbanisme.

3. Une gestion pastorale est indispensable à maintenir. Une intervention mécanique s'y substitue dans le cas de petites parcelles peu accessibles.

4. Associer la population, pour une meilleure appropriation citoyenne, et être relai d'information et des bonnes pratiques incombent aux collectivités locales.

La responsabilité des collectivités locales est déterminante

Témoignage



« Pour les pelouses sèches du Pic de Purchon, des conventions ont été signées avec les propriétaires et l'intervention du Conservatoire d'espaces naturels a évité l'embroussaillage par les prunelliers. Au début on avait 16 à 20 fleurs de gagée de Bohême chaque année et, en 2021, nous avons eu une explosion de ses populations, on a compté 999 fleurs ! Le site est de plus en plus visité et respecté. Vingt ans plus tard, je dirais que la sensibilisation porte ses fruits, et que les problèmes environnementaux sont pris à bras le corps par tous, quelles que soient les idées politiques. C'est ces petites actions qui font les belles choses de demain ! »

Patrice Couchaud, maire de Champdiou



« Lors de la révision de notre PLU, nous avons fait le choix d'y intégrer les pelouses sèches, landes et autres milieux naturels remarquables, pour les préserver durablement. Une décision que nous ne regrettons pas et qui ne rend pas impossible le développement de la commune, bien au contraire ! Il y a maintenant des prolongements à trouver au niveau du SCoT : les milieux naturels sont des composantes à part entière des territoires, qu'il est essentiel d'intégrer aux documents d'urbanisme à toutes les échelles. »

Martine Surrel
ancienne maire de Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Témoignage



« Le site du Pay et ses pelouses sèches ont toujours été pris en compte par les municipalités qui se sont succédé. Une mise en valeur a été réalisée avec la participation du Conservatoire d'espaces naturels. À notre tour, nous faisons le nécessaire pour que ce site perdure. Fauche et débroussaillage sont effectués par notre employé communal pour éviter l'embroussaillage, un âne et un cheval pâturent en fin de saison. Je suis consciente de la richesse et de la fragilité de ce patrimoine naturel et souhaite poursuivre la mise en place de mesures nécessaires à sa préservation à long terme au profit de la collectivité et des générations futures. Je serai vigilante pour éviter le grignotage par les constructions et veillerai à ce que ce patrimoine soit protégé dans le prochain PLUi. »

Marie-Thérèse GIRY, maire de Cezay



Le diabolotin.

Lazuré des orpins.

Les pelouses sèches sont orphelines de dispositif de protection et sont en train de disparaître, d'être morcelées ou envahies par des broussailles. Leur biodiversité s'appauvrit, elles perdent leurs fonctions.
alors préservons-les !